

Question N° : 36285	de M. Estrosi Christian (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	QE
Ministère interrogé :	Outre-mer	
Ministère attributaire :	Défense et anciens combattants	
	Question publiée au JO le : 25/11/2008 page : 10123	
	Date de changement d'attribution : 16/12/2008	
Rubrique :	rapatriés	
Tête d'analyse :	indemnisation	
Analyse :	perspectives	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer. En effet, le Conseil économique et social, chargé par le Gouvernement d'une mission d'audit sur les problèmes matériels des rapatriés et en particulier sur cette question de l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer, rendait le 19 décembre 2007 un avis qui stipule qu'une « quatrième loi d'indemnisation est inconcevable ». En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour soutenir ces familles qui ont subi d'énormes préjudices moraux et financiers et dans quel délai il entend résoudre cette question.	
<u>Texte de la REPONSE :</u>		